

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
Edition quotidienne, par an..... \$3.00
Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance
On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces
Six lignes, première insertion..... \$0.50
Chaque insertion subséquente..... 0.12
Chaque ligne en sus, première ins... 0.08
Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT
DU 22 AOUT 1878.

FRÈRE TRANQUILLE

PAR
PAUL FEVAL

La chambre où reposait l'héritier d'Armagnac n'était séparée de la grande salle que par un corridor; la porte de la chambre s'ouvrit violemment; on vit passer dans les demi-ténèbres de la galerie un homme portant le costume de soldat, et qui s'enfuyait à toutes jambes. En même temps, le petit Jean d'Armagnac franchit le seuil de la grande salle et vint se jeter en pleurant dans le giron de la duchesse.

—Oh! mère! mère! s'écria-t-il d'une voix étouffée par les sanglots, ils m'ont fait mal!
La duchesse se leva toute droite et son regard irrité, chercha l'homme assez osé pour avoir porté la main sur l'héritier d'Armagnac. Ses yeux tombèrent tout d'abord sur Tranquille, qui était debout et tout blême, au seuil de la porte.

—Ce n'est pas lui! murmura-t-elle, ce n'est pas lui qui a frappé Jean d'Armagnac!

—Si, mère, s'écria l'enfant, qui tendit sa petite main vers le pédagogue, c'est lui et le soldat Jérôme.

—Et ce n'est pas la première, dit Guillaume de Soles, qui entra en ce moment.

Il saisit le frère Tranquille par le collet de sa soutanelle et l'entraîna jusqu'au près de la duchesse indignée. En le voyant s'approcher le petit Jean fit un geste de terreur.

—Mère! mère! s'écria-t-il en cachant sa tête blonde dans le sein de la duchesse, il va encore me piquer la poitrine.

—Mais qu'est-ce donc que cet homme? murmura Isabelle, qui regardait Guillaume de Soles avec stupeur.

Le regard de Tranquille essaya de lutter un instant contre le regard de Guillaume de Soles; mais sa paupière retomba vaincue et ses bras s'affaissèrent le long de son corps.

Guillaume écarta de la main la robe de velours qui couvrait la poitrine de l'enfant. On vit à la chemise de toile brodée des gouttelettes de sang frais.

La duchesse ouvrit elle-même la chemise d'un geste convulsif, et poussa un grand cri en apercevant sur la poitrine de son fils, à la place du cœur, une large plaie vive.

Ces sortes de tatouages, qui étaient alors en usage dans le nord de l'Angleterre et qui sont si communs dans nos armées, ne prennent figure qu'au bout de quelques jours; au moment de l'opération, c'est une blessure sanglante et informe. La duchesse crut qu'on avait voulu tuer son fils.

—Dieu veuille, Madame, murmura Guillaume de Soles, avec une foinie tristesse, que vous n'ayez point à déplorer aujourd'hui un autre malheur!

C'était la première parole de mauvais augure qui vint à sonner dans cette soirée de fête; je ne sais pourquoi, tous les cœurs étaient déjà glacés.

Quelques minutes auparavant la lune brillait gaiement au ciel chargé d'étoiles: maintenant, le

ciel était sombre et le vent, précurseur d'un orage, s'engouffrait dans les fenêtres ouvertes.

Les chants et les joyeux devis des vasaux assemblés faisaient silence parce que les derniers arrivants avaient dit qu'il se passait dans la campagne de Paris quelque chose d'extraordinaire. On entendait retentir des sons de cor dans la profondeur des taillis; on avait vu briller derrière les branches des arbres des casques et des cuirasses. Il y avait des hommes d'armes le long de l'eau vers le Pré-aux-Clercs.

Et l'échafaud, qui servait à décapiter les nobles hommes, était dressé dans la cour des Halles devant le charnier des Innocents.

De ces rumeurs qui couraient parmi les vasaux d'Armagnac, rien ne pénétrait encore dans la grande salle où se trouvait madame Isabelle: mais il y a, aux instants de malheur, un vent funeste qui perce les murailles et glisse à travers les portes fermées.

On ne savait rien, et tout le monde tremblait.

—Que voulez-vous dire? demanda madame Isabelle à Guillaume de Soles. Que parlez-vous d'un autre malheur?

—Dites à cet homme qu'il réponde, prononçait-il Guillaume.

On vit Tranquille frémir de la tête aux pieds; ses lèvres s'entreouvrirent, mais il n'en sortit aucun son. Le vent soufflait avec violence, secouant les hauts châssis des fenêtres ogives; de longs coups de tonnerre s'étouffaient au lointain.

—Demandez-lui ce qu'il a vu, ce soir, continua effrontément Guillaume de Soles, dans le bois qui est entre la porte Saint-Germain et le clos Saint-Sulpice.

Qu'as-tu vu? qu'as-tu vu? balbutia la duchesse, dont le cœur se serrait.

—Demandez-lui, poursuivait le sire de Soles, pourquoi il maudit sans cesse les enfants heureux, blasphemant Dieu et l'accusant d'avoir donné tout aux uns, rien aux autres?

Tranquille s'agita et voulut parler à la fin; l'écuier lui ferma la bouche en achevant d'une voix tonnante:

—Demandez-lui pourquoi notre seigneur et maître Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, n'est pas encore, à cette heure de nuit dans les murailles de son château?

Le souffle s'arrêta dans toutes les poitrines, car ceci était une menace terrible. On vivait dans un temps où des paroles plus vagues encore pouvaient exciter l'épouvante et glacer le cœur. La duchesse joignit ses mains et retomba sur son trône auprès du petit Jean, qui pleurait.

—Mon Dieu! s'écria-t-elle, c'est bien vrai! Pourquoi mon seigneur et maître n'est-il pas encore ici?

Aucune parole consolante ne répondit, car Guillaume de Soles était muet désormais, et frère Tranquille semblait frappé de la foudre. La même pensée était dans l'esprit de tous les assistants. La duchesse fixait son œil égaré sur le pédagogue et se disait:

—Cet homme est sorti tout le jour; où a-t-il été? Nous avons des ennemis cruels, et Jacques d'Armagnac a été bien dur parfois envers cet homme. Personne n'a jamais su ce qu'il y avait au fond de sa pensée. Tout à l'heure il déchirait la poitrine de mon

Elle s'élança soudain comme une lionne et saisit les bras de frère Tranquille avec la vigueur d'un homme.

—Réponds, réponds! s'écria-t-elle, où est Jacques d'Armagnac? Qu'as-tu fait de Jacques d'Armagnac?

La détresse de Tranquille était si visible, il avait si bien l'air d'un coupable écrasé par la conscience de son forfait que sa condamnation était déjà dans tous les cœurs.

Jacques d'Armagnac, mon maître... prononça-t-il avec effort. Que Dieu ait pitié de nous tous!

L'orage redoublait au dehors; en un moment où les éclats de la foudre faisaient trêve, le vent apporta le cri long et déchirant d'un homme à l'agonie.

Guillaume de Soles se dressa de son haut; frère Tranquille se couvrit le visage et poussa un gémissement. La duchesse tomba sur ses deux genoux, car, dans ce cri désespéré d'un homme à la mort, elle avait cru reconnaître la voix de son mari.

—Et, pendant une minute tout entière, chacun resta là, dans la grande salle illuminée, la pâleur au front, la terreur dans l'âme.

Au bout d'une minute, on entendit un long murmure vers les communs du château; des portes s'ouvrirent et se refermèrent, puis ce furent des clameurs lamentables. Les vasaux et serviteurs d'Armagnac se précipitèrent dans la grande salle, suivant un jeune homme, presque un enfant, qui portait la livrée d'Armagnac.

—Huguet! disait-on, Huguet, le page de monseigneur!

À la vue de l'enfant, la duchesse étendit ses deux bras en prononçant le nom de son mari. Le page entra ouvrit sa casaque et l'on put voir qu'il avait une large blessure au milieu de la poitrine. Il tira de son sein un lambeau rouge de sang.

—C'est le sang d'Armagnac! prononça-t-il en appuyant ses deux mains contre sa poitrine, qui râlait déjà.

Isabelle se roula sur le sol et appuyait le lambeau contre ses lèvres.

—Notre seigneur est mort assassiné, poursuivait le page, dont la voix était bien faible, il a dit en mourant: "Que mon fils grandisse pour aimer sa mère et pour me venger!"

Isabelle se traîna à genoux vers son fils et murmurait affolée:

—Tu grandiras et tu le vengeras!

Le page ne se soutenait plus.

—Moi, je suis venu, prononça-t-il en un dernier effort pour dire le nom de l'assassin, qui est Olivier de Gravelle. Et je m'en vais avec mon maître.

Il tomba à la renverse, la tête baignée dans ses cheveux blancs d'enfant.

Il était mort. Guillaume de Soles avait disparu.

(A Continuer.)

ALPHONSE POULIN

RESTAURATEUR

M. Poulin tient un restaurant de premier ordre. On y débite les vins les mieux choisis, et les clients de la maison sont servis avec la plus exquise politesse. Aux dames qui professent un certain goût pour les hûtres, rien n'est plus facile pour elles que de satisfaire leur inclination. M. Poulin leur réserve un salon spécial, où elles peuvent être servies avec toute la promptitude possible. Québec, 30 janvier 1878.

AVIS SPECIAUX.

LE SIROP PERUVIEN est un tonique de fer, préparé expressément pour fournir au sang les éléments du fer. Sans alcool, sous aucune forme ses effets énergiques ne sont pas suivis d'une réaction correspondante, mais sont permanente, et inculque la vigueur, la force et une nouvelle vie dans chacune des parties du système, établissant une constitution de fer. Il remplace merveilleusement le vin ou l'eau-de-vie, chaque fois qu'un stimulant est demandé. Vendu chez tous les pharmaciens.

SUCCÈS ÉTONNANT.

Il est du devoir de chaque personne qui s'est servi du SIROP ALLEMAND DE BOSCHÉE, d'en faire connaître les merveilleuses qualités à leurs amis, pour la guérison de la consommation, de rhumes, croup, asthme, pneumonie, et toutes les maladies de la gorge et des poumons. Personne ne s'en est servi sans avoir ressenti un soulagement immédiat. Trois doses soulagera aucun cas, et nous considérons qu'il est du devoir de chaque pharmacien de le recommander au consommateur mourant, et de l'encourager à en essayer au moins une bouteille. 40,000 douzaines de bouteilles ont été vendues l'an dernier et dans chaque cas il a donné satisfaction. Une telle médecine que le Sirop Allemand ne peut être trop connue. Parlez-en à vos pharmaciens. Bouteilles échantillons 10 cents. Bouteilles ordinaires 75 cents.

UNE CARTE.

Toutes les personnes souffrant des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de faiblesses nerveuses, de débilité, d'excroissance, etc., j'enverrai un remède qui les guérira, SANS CHARGE EXTRA. Ce remède célèbre a été inventé par un missionnaire de l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse sous enveloppe au Rév. JOSEPH T. INMAN, Station D., Bible House, New-York City. 27 mai 1878 - 6m3fs

Cie. de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

LIGNE DE KAMOURASKA.

A commencer Samedi, le 29 courant, LE VAPEUR "CLYDE" laissera le Quai St. André à 7 heures A. M. les MERCREDIS et SAMEDIS, pour Berthier, Ile aux Grues, L'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière-Quelle et Kamouraska. Au retour, il laissera Kamouraska à la marée montante, et la Rivière-Quelle à 6 heures A. M. les Lundis et Jedis. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André. A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 23 juillet 1878.

A LOUER.

Plusieurs logements à proximité de l'Eglise et du Quai, à St. Laurent, Ile d'Orléans. S'adresser sur les lieux à J. B. GOSSELIN, Mar. Land, 23 mai 1878.

Compagnie Navigation DU RICHELIEU ET ONTARIO

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton et tous les autres Ports intermédiaires. Cette magnifique ligne de steamers se compose de steamers de première classe à roues latérales.

QUÉBEC ET MONTRÉAL

ENTRE QUÉBEC - - en fer - Capt. Isabelle MONTREAL - - " - Nelson. L'un d'eux laisse le Quai Napoléon tous les soirs (excepté le dimanche) à 5 heures en arrêtant aux ports intermédiaires et arrive à Montréal de bonne heure le lendemain matin.

Ce qui établit une ligne de communication direct avec les steamers de la Compagnie pour les endroits sus-mentionnés, et avec les différents chemins de fer du Nord, du Sud et de l'Ouest.

Les steamers traversent tous les rapides du St. Laurent et les magnifiques paysages du Lac des Mille Isles le jour. Bureaux des Billets et cabines retenues au bureau de G. LEVE, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au bureau, Quai Napoléon.

A. DESFORGES, Agent. Québec, 17 mai 1878.

A LOUER.

Un logement très confortable, 7 chambres, au No. 116, rue Richelieu, faubourg St. Jean. Prix modéré. S'adresser au No. 118, rue Richelieu, ou 105, rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 8 juin 1878.

Société de Prêts et Placements de Québec.

A PRETER \$30,000. Aux conditions ordinaires de cette Société. ROBT. LAROCHE, Sec.-Trés. Québec, 28 juin 1878.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

1878. 1878.

LIGNE RÉGULIÈRE

DES

Vapeurs pour le Saguenay, Tadoussac,

Cacouna, Rivière-du-Loup et Malbaie.

A commencer le 21 Juin les Vapeurs de première classe

"SAGUENAY," Capt. M. Lecours. "UNION," E. Hamond. "ST. LAWRENCE," Alex Barras.

Laisseront le Quai St. André

Le "St. Lawrence" les Lundis et Jedis à 7 heures A. M., pour la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Le "Saguenay" les Mardis et Vendredis, à 7 heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Baie St. Paul, Les Eboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadoussac et L'Anse St. Jean.

"L'Union" les Mercredis et Samedis, à 7 heures A. M., pour la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Se reliant à Québec avec la Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario; et à la Rivière du Loup avec le Chemin de Fer Intercolonial pour les Provinces Maritimes.

Laisant la Rivière-du-Loup: Pour le Saguenay à 5 heures P. M.; pour Québec, les Mardis, Mercredis, Jedis, Vendredis et Samedis, à 5 heures P. M., et les Dimanches à 7 heures P. M.

Billets et Cabines en vente chez G. Leve, Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 14 juin 1878.

ROBERT MORGAN

No. 28, rue de la Fabrique

Agent et Importateur des Pianos

STEINWAY, CHICKERING ET HAINES

— AUSSI —

ORGUES CABINET ET HARMONIUMS

Des fabricants les plus en renom.

En outre de ce qui précède, je garde toujours à mon établissement, une variété considérable de Pianos neufs et de seconde main, des meilleurs manufacturiers, que j'offre aux acheteurs aux conditions les plus avantageuses. Ces instruments varient en prix de cinquante piastres et au dessus.

Les rapports intimes et continue que j'ai toujours eu avec ces manufacturiers me permettent d'offrir les instruments ci-dessus, à un taux plus bas, si l'on considère leur supériorité, qu'aucune autre maison à Québec.

J'assure pleine et entière satisfaction aux acheteurs, et si on leur découvre quelques défauts, je serai prêt à donner un autre instrument en échange, et ce à mes propres frais.

A l'effet de donner l'avantage à chacun de pouvoir acheter, je disposerai de mes instruments sur le

SYSTÈME DE VERSEMENTS.

Ainsi, si vous désirez faire l'acquisition d'un Piano d'une valeur de \$350, avec entente d'en faire le paiement dans un délai de deux ans ou plus, en payant douze piastres et cinquante cents par mois, cet instrument deviendra votre propriété pleine et entière.

Dépôt des Instruments de Musique et Musique en Feuilles de toutes espèces, provenant des marchés Anglais, Français et Américains. Québec, 12 juillet 1878.

ANNONCES NOUVELLES.

Demandé - B.
Tournoi de Crosse - O. B. C. Richardson.
Vapeur "Sillery" - E. W. Battis.
Continuation de vente - Déry, St. Laurent & Cie.
Grande réduction - F. X. Lepage.
Flanelles - Glover, Fry & Cie.

QUEBEC,

JEUDI, 22 AOÛT 1878.

QUESTIONS ÉLECTORALES.

Nos adversaires n'aiment pas que nous revenions sur leur passé. Ce n'est pas Sir John qui est au pouvoir, disent-ils, mais M. McKenzie : c'est donc sur M. McKenzie seul que le pays est appelé à prononcer. Pardon ! comme les élections, si le parti libéral les perdait, auraient l'effet de ramener Sir John aux affaires, c'est lui en même temps que M. McKenzie qu'il faut juger. Ils sont là tous deux devant le peuple, comme les deux points d'une alternative. Tout en jugeant le présent, il est donc nécessaire de se reporter avant 1874, et de se demander ce qui serait advenu de nous, si l'accident du Pacifique n'était pas survenu.

A Halifax, M. Cartwright a tracé de ce qui nous attendait un tableau saisissant et qu'on ne saurait mieux faire que d'examiner avec lui. Il a dépeint à ses auditeurs la situation pleine d'anxiété dans laquelle il s'était trouvé lorsqu'il avait pris, en novembre 1873, la direction des finances. Tout d'abord, il trouvait que le ministère tombé avait contracté des engagements qui, si on les remplissait à la lettre, ajouteraient au moins \$96,000,000 à la dette publique. En prenant ces engagements vraiment formidables, on avait complètement oublié que vers le même temps où ces énormes dépenses tomberaient sur nous, il faudrait aussi éteindre, ou renouveler \$35,000,000 de dettes échues, de sorte que ce n'étaient pas moins de \$131,000,000 qu'il aurait fallu trouver dans les quelques années qui viennent de s'écouler. Comment, avec la crise, on aurait pu s'en tirer, c'est à coup sûr ce qu'il ne serait guère facile de dire. Seulement pour les canaux, il y avait des engagements pris et des crédits votés jusqu'au montant de \$43,000,000.

Cette addition de \$96,000,000 à notre dette publique, en la doublant, en aurait fait l'équale, en proportion de notre population, de la dette américaine après la guerre. C'est-à-dire qu'il nous en coûtait aussi cher de garder Sir John au pouvoir qu'il en coûtait aux États-Unis pour abattre la sécession. En réalité, M. Huntington a rendu, en prenant Ottawa, un aussi grand service à notre pays que le général Grant à l'Union Américaine en prenant Richmond.

Notre dette croissait à vue d'œil. L'histoire de ce voyageur gascon qui avait vu le grain sortir de terre, et mûrir dans une nuit, se réalisait. La dette publique était, d'après les Comptes Publics, le 1er avril 1872, de \$82,187,000 ; et elle se maintient à ce chiffre jusqu'au moment où M. Huntington, formule, en Chambre, ses fameuses accusations au sujet du Pacifique. Alors elle fait une course, et dans six mois, elle s'accroît de \$26,000,000 ; car lorsque le ministère conservateur rendit l'âme le 5 novembre 1873, elle était parvenue au chiffre de \$108,324,000 !

Et ce sont ces gens-là qui osent reprocher au ministère libéral d'avoir augmenté la dette publique, en quatre ans, nominativement de \$24,000,000, en réalité de \$22,000,000 ; et cela uniquement pour remplir les engagements pris par eux-mêmes !

Il est facile de s'expliquer, en face de ces chiffres, que nos adversaires

tiennent à garder le rideau baissé sur leur passé. Mais c'est à nous à le lever et à le garder grand ouvert devant le peuple, pour qu'il puisse voir, en regard du bien qu'il a obtenu, le mal qu'il a évité.

QUÉBEC-CENTRE.

Nous apprenons que des réquisitions se signent en ce moment demandant à M. Jacques Malouin d'accepter de nouveau le mandat de Québec-Centre à la Chambre des Communes. Nous espérons qu'elles seront signées avec empressement par tous les électeurs. La conduite vraiment indépendante tenue en Chambre par M. Malouin, le soin avec lequel il a veillé aux intérêts de ses commettants, ont ajouté encore à l'estime que lui avait méritée sa haute intégrité personnelle. Il n'a encore été que peu de temps en Parlement, mais une session a suffi pour montrer qu'il serait dans la vie publique ce qu'il a toujours été au barreau : l'homme sincère et droit par excellence. Nous qui l'avons suivi de près à Ottawa, nous pouvons lui rendre ce témoignage qu'il a conquis de suite par son caractère et sa capacité sérieuse, la confiance de ses collègues, et nous sommes convaincu qu'il y fera de plus en plus sentir son influence en faveur de la division centre et de Québec.

ÉCONOMIE.

Le gouvernement local a décidé de ne pas remplacer M. Marsan. Son assistant, M. Parisault, remplira les fonctions de greffier en loi avec une augmentation de salaire de £100, qui datera de la session prochaine.

M. Marsan avait un salaire de £500. C'est donc une économie de £400 que réalise le gouvernement.

AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE MONTMORENCY.

Messieurs,
Vous m'avez fait l'honneur de m'offrir la candidature dans notre comté, et j'avais été profondément sensible à ce témoignage de votre estime et de votre confiance. J'aurais été heureux de porter le drapeau libéral dans la lutte et fier de l'arborer en Parlement. Je ne puis cependant me rendre à vos vœux, si honorables qu'ils soient pour moi. Le besoin de l'heure présente est de ne pas diviser les forces du parti libéral qui lutte pour empêcher le retour au pouvoir des hommes corrompus que le scandale du Pacifique en a précipités. Se diviser serait mettre en péril le triomphe qui nous attend le 17 septembre.

Vous m'approuverez donc, j'en suis sûr, après réflexion, de décliner la candidature et de me joindre à vous pour appuyer celle de notre fidèle représentant, M. Langlois. Le rôle indépendant et patriotique qu'il a joué, le recommande à nos suffrages. Nous devons le réélire pour montrer qu'il a bien fait de prêter main-forte aux adversaires de la corruption pour renverser le régime de la corruption.

Veillez croire, messieurs, que je conserverai toujours le souvenir de votre généreuse proposition et me considérerai dorénavant comme votre obligé.

J'ai l'honneur d'être etc.,
N. V. LEFRANÇOIS.
Ange Gardien, 21 août 1878.

BULLETIN ELECTORAL.

COMTÉ DE MONTMORENCY.

Dimanche prochain, M. Langlois parlera au Château-Richer et à l'Ange Gardien. Il a visité dimanche dernier, St. Jean et St. Laurent, où il a été accueilli avec la plus grande sympathie.

Nous apprenons que M. Nicolas Lefrançois, arpenteur, qui, à la sollicitation d'un bon nombre d'électeurs, avait posé sa candidature, s'est désisté pour ne pas diviser les forces du parti vraiment national. Cet acte de dévouement fait le plus grand honneur à M. Lefrançois, qui emporte, dans sa retraite, l'estime et la reconnaissance des électeurs.

COMTÉ DE ST. HYACINTHE.

On écrit de St. Hyacinthe :
M. L. Delorme ayant donné sa démission, une réunion de délégués a eu lieu cette après-midi, et M. Honoré Mercier,

a été choisi à l'unanimité comme le candidat réformiste.

Le campagne a été inaugurée ce soir par une assemblée sur le carré du marché. L'Hon. M. Laurier, arrivé à 5 hrs. p. m., était présent et a fait un discours magnifique.

Les orateurs suivants ont parlé dans les intérêts réformistes : MM. Delorme, Fontaine et Mercier. Les conservateurs étaient représentés par MM. Bourgoin et Ouimet, de Montréal, et le candidat, M. Tellier.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute que M. Mercier sera élu par une grande majorité.

COMTÉ DE QUÉBEC.

Il y aura assemblée au moulin de MM. Hall, Montmorency, vendredi soir à six heures.

L'Hon. M. Thibaudeau, l'hon. M. Laurier et M. Chs. Langelier y seront présents.

M. Caron et ses amis ont été invités à s'y trouver.

COMTÉ DE MONTMAGNY.

Les deux candidats, MM. Carbonneau et Landry, se rencontreront dimanche, après la messe à Berthier, et après vêpres à St. François.

WOLFE ET RICHMOND.

L'hon. M. Aylmer s'étant retiré, le candidat libéral sera M. J. P. Stockwell, de Danville.

RICHELIEU.

M. Gauthier, avocat de Sorel, a accepté la candidature conservatrice dans le comté de Richelieu contre M. Barthe qui sera élu à une écrasante majorité.

ARGENTEUIL.

L'hon. M. Abbot a été choisi comme candidat conservateur en Argenteuil.

AUX ÉTATS-UNIS.

Vers la fin de l'année dernière, le Président et le secrétaire de la Trésorerie recommandaient de concert que le Congrès, dans sa révision du tarif, rétablît un léger impôt sur le thé et le café. L'état du revenu et la condition de la classe industrielle sont telles, disait la Tribune, de Chicago, qu'il est impossible de négliger plus longtemps une révision de tarif, qui se trouve être aujourd'hui un obstacle sérieux à la restauration de l'industrie.

Une protection excessive ayant eu un pernicieux effet, surtout pour les industries qui devaient en bénéficier, le pays ose compter que l'on reviendra à un tarif suffisant pour les fins du revenu, avec la protection incidente que pourra donner ce tarif.

Il y a une classe de gens, cependant, qui s'attache opiniâtement à la doctrine que la politique qui convient au peuple américain, est d'acheter seulement pour subvenir aux besoins domestiques et de n'avoir aucune relation commerciale avec l'étranger. Cette classe demande que l'on adhère à la protection qui soutire les impôts les plus élevés de la plus petite somme de produits consommés et traite l'individu qui produit plus qu'il ne consomme comme un ennemi public.

La différence entre un tarif de protection et un tarif de revenu est souvent mal comprise. Ainsi que M. Wells le disait tout dernièrement, les avocats d'une réforme dans le tarif veulent obtenir des avantages pratiques des modifications du tarif, sans s'occuper de la question du libre-échange. Il est donc utile de comprendre ce que c'est qu'un tarif de revenu.

Un tarif de revenu est un remaniement de droits tel, qu'il doit produire la somme la plus grande de revenus avec le moins de taxes possible ; on impose de préférence les articles d'usage ordinaire que le pays ne produit pas, ou bien qu'il produit en quantité pour subvenir juste aux demandes. Ainsi la taxe sur le thé ou le café n'est qu'une taxe simplement de revenu ; une taxe sur le sucre est une taxe mi-partie de protection, mi-partie de revenu ; l'impôt sur la laine brute est un impôt protecteur pour le producteur, rapporte un petit revenu et pèse lourdement sur le manufacturier américain. La taxe sur d'autres produits de manufactures, est, dans une certaine mesure, une taxe de revenu, et plus que cela devient une prime d'encouragement et peut avoir un effet prohibitif.

Tout impôt ou taxe sur les produits de manufactures importés, est plus ou moins protecteur. Un droit de 20 pour cent sur l'article d'importation, compris le fret, l'échange etc., donne au fabricant du pays une marge de 20 pour cent dans laquelle il peut vendre ses marchandises à des prix au-dessous de ceux de l'importateur ; lorsque le droit est plus élevé, comme dans notre tarif, 35, 40, 60, 90 et même 110 pour cent, la protection devient la spoliation au détriment du consommateur, un encouragement pour la contrebande, fait di-

minuer le revenu, et éventuellement détruit l'industrie qu'elle protège. La chance d'une prime d'encouragement considérable qu'offre un tarif protecteur, a pour effet un retrait des capitaux dans les autres productions et leur placement dans l'industrie protégée. Comme les produits manufacturés ne peuvent être exportés, et que la consommation locale est limitée, il arrive bien qu'il y a deux ou trois fois trop de marchandises de la même sorte de produites ; alors vient la stagnation, le fonctionnement des manufactures à petites journées, les grèves, la vente des marchandises pour ce qu'elles peuvent obtenir, la suspension des affaires, la banqueroute et la dépression.

Comme ce pays (les États-Unis) ne produit ni thé ni café, ce sont donc des articles très propres à être taxés pour les fins du revenu. Si la taxe est de 3 cts. par lb. sur le café, la taxe n'est que de 3 cts. sur chaque lb. importée ; tandis qu'une taxe de 1 pour cent par lb. sur le fer n'est pas seulement une taxe sur chaque lb. de fer importée, mais aussi une taxe sur chaque lb. produite dans ce pays. Si la proportion du fer importé est d'une lb. par chaque dix-neuf lbs. produites dans le pays, les consommateurs paient la taxe sur tout le fer, et sur la somme de taxes payée il n'y a que 1 cent sur 20 qui entre dans le trésor, et les autres 19 cts. restent au manufacturier comme prime d'encouragement. Dans le cas du thé et du café, toute la taxe payée revient au Trésor.

On a retranché la taxe sur ces deux articles, sous prétexte qu'il fallait maintenir un droit protecteur sur plusieurs centaines d'autres articles imposés pour le bénéfice exclusif de quelques personnes. Le rejet de cette taxe a causé une perte directe au Trésor, tandis que si l'on eût retranché la taxe sur les articles protégés, il n'y aurait pas eu de perte, mais une grande réduction dans la taxation.

Le rejet de la taxe sur le thé et le café vint en vigueur le 1er juillet, 1872. On peut dire que depuis lors la quantité de ces deux produits importés, et le revenu perdu représentent la somme de \$83,902,656. Maintenant si l'on eût en 1872 réduit la taxe sur les cotonnades, les lainages, le fer et l'acier, pour les fins du revenu, on aurait réduit la taxation de \$200,000,000, et recueilli \$83,900,000 de revenu sur le thé et le café. Le consommateur qui paie une taxe sur le thé et le café, la verse dans le Trésor ; lorsque l'on prélève un droit de protection, le gouvernement reçoit 10 ou 20 cts par chaque dollar de la taxe, et le reste n'est qu'une subvention faite à d'autres personnes.

Comme le secrétaire Sherman l'a dit, l'imposition de cette taxe sur le thé et le café permettra au Trésor, sans aucune perte pour le revenu, de biffer sur une longue liste d'articles des taxes qui, tout en étant lourdes et onéreuses pour le pays, ne rapportent qu'un bien petit revenu au gouvernement. Le Congrès ne pourra pas faire de plus sage modification du tarif qu'en réduisant la taxation, par le retranchement de toutes les taxes, prélevées sur une longue liste d'articles insignifiants pour le bénéfice particulier de quelques individus, et en rétablissant la taxe sur le thé et le café, simple taxe de revenu.

(Traduit de la Tribune, de Chicago.)

TELEGRAPHIE GÉNÉRALE.

Londres, 21.—Les rapports agricoles de la Grande Bretagne indiquent qu'il y a une petite augmentation dans le rendement du blé et de l'orge, et une diminution dans celui de l'avoine. L'augmentation du blé dans le Royaume-Uni est de 3,400,000 minots.

La récolte est meilleure qu'elle ne l'a été depuis plusieurs années. Le rendement sera de 11,500,000 minots, ce qui en laisse 13,000,000 à importer.

La récolte du blé en France est au-dessous de la moyenne et les français de vendeurs vont devenir acheteurs.

Il y a eu augmentation dans les animaux de ferme, 40,000 bêtes à cornes et 26,000 agneaux.

Des dépêches de Cattaro mandent que les hostilités ont éclaté mardi entre les Turcs et les Monténégrins près de Podgoritz.

Une dépêche de Raguse mande que 5,000 rebelles ont été battus près de Stolatz et ont subi des pertes sanglantes.

M. Ashton Cross, secrétaire des Affaires Étrangères, parlant à un banquet à Liverpool, a dit que maintenant que les perspectives de la paix étaient sûres, le devoir de l'Angleterre était de faire autant d'économies que possibles.

Une dépêche de Vienne dit que les négociations pour une convention entre l'Autriche et la Turquie marchent, mais

que les conditions de la Turquie sont exorbitantes et inacceptables.

On télégraphie de Berlin que la Russie a finalement résolu de garder ses positions devant Constantinople jusqu'à l'évacuation complète de Batoum.

L'organe des libéraux nationaux à Berlin dit que le parti discutera avec le gouvernement les amendements qu'il croira nécessaires au bill des socialistes. Un compromis paraît certain.

Paris, 21.—Le Congrès du commerce et de l'industrie a adopté aujourd'hui une résolution favorable à la conclusion de traités de commerce entre toutes les nations sur la base d'une réciprocité commerciale.

Constantinople, 21.—Le commandant turc à Batoum a informé les habitants que les russes entrèrent dans la ville le 27 août.

Le gouvernement municipal a annoncé que des vaisseaux viendront prendre les gens qui ne voudront pas rester dans Batoum.

Belgrade, 21.—Le Prince Milan, de Serbie, a publié une proclamation annonçant l'indépendance de la Serbie et la réduction de l'armée sur un pied de paix.

A TRAVERS LA VILLE.

NOUVELLES RELIGIEUSES.—Le Rév. M. Isidore Doucet, ancien curé de Ste. Hélène, décédé ce matin à Ste. Anne Lapocatière, appartenait à la section provinciale d'une messe et à la Société ecclésiastique de St. Joseph.

Ses funérailles auront lieu samedi prochain à Ste. Hélène.

C. A. MAROIS, PTRE.
Archevêché de Québec,
22 août 1878.

OBSEQUES.—Tous les employés du Parlement ont assisté aux obsèques de M. Marsan, greffier en loi de l'Assemblée législative, qui ont eu lieu ce matin.

ALARME DE FEU.—Une alarme de feu a été sonnée à la boîte 52 à 10 heures ce matin, pour une cheminée qui était en feu sur la rue du Roi.

Autre alarme à la boîte 7 à 11.30 heures.

AMÉLIORATIONS DUFFERIN.—Bon nombre d'ouvriers ont commencé ce matin à travailler à la porte Kent sur la rue St. Patrick.

DE RETOUR.—Le steamer *Drauid*, Capt. Marmen, est arrivé hier après-midi à 5 hrs. dans le port.

EXCURSION A STE. ANNE.—L'excursion organisée par l'Union Typographique de Québec, No. 159, marche à merveille ; les billets se vendent rapidement et tout indique qu'il y aura un nombre considérable d'excursionnistes.

Pour celui qui a déjà eu l'avantage de visiter Ste. Anne, il est forcé d'admettre que rien ne surpasse en beauté le site de la paroisse. Cette paroisse et le terrain choisi par les typographes, sur la propriété du notaire Beaudry, sont des plus charmants.

Le Corps de musique de Notre-Dame de Beauport accompagnera les excursionnistes.

LE TERRAIN DU CLUB DE CROSSE THISTLE.—Ce terrain sera prêt dans quelques jours.

L'estrade pour le public sera magnifique.

Le terrain sera inauguré samedi par leurs Excellences Lord et Lady Dufferin et le Lieut. Gouverneur.

Il y aura une partie de jouée entre le club *Thistle* et le club *Indépendant*, pour le titre de champion de Québec.

M. W. L. Walthy, de Montréal, président de l'Association nationale du jeu de crosse, agira comme arbitre.

TENTATIVE DE VOL.—Les voleurs deviennent de plus en plus audacieux. Mardi dernier, la servante de M. Belford, qui demeure sur la Grande Batterie, sortit pour le service de la maison, lorsqu'en rentrant elle aperçut un homme caché dans les feuillages qui recouvrent les fenêtres de la maison, et occupé à scier les jalousies. Effrayée et seule, elle n'osaria rien dire avant que deux messieurs vinrent à passer. Ils donnèrent la chasse au voleur qui, plus ingambe qu'eux, les eût bientôt distancés. La police a son signalement, et lui tend les bras.

AU VIOLON.—Nous racontions l'autre jour, un trait d'ingratitude de la part d'un nommé Guillet qui avait brutalement traité une jeune femme, avec qui il allait en promenade à Lorette, et qui l'avait délivré de prison en payant une amende à laquelle il avait été condamné.

Ce nommé Guillet vient d'être arrêté sur l'ordre de la jeune femme, justement indignée de la conduite du drôle.

NOYÉ ACCIDENTELLEMENT.—Nous avons le regret d'apprendre qu'hier à midi à l'Îlet, M. Saunders, boursier à bord du *Clyde*, en voulant sauter du

Immense Vente à l'Enchère POUR LE COMMERCE

CLAQUES et CHAUSSURES EN FEUTRE

Les soussignés ont reçu instruction de la COMPAGNIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUC DE MONTREAL, de vendre à l'entrepôt de la Compagnie,

No. 335, rue St. Paul MONTREAL

Judi, le 29 du courant

Tout son fonds de Claques et Chaussures en Feutre, comprenant

25,000 CAISSES

Le tout de première qualité.

Les catalogues seront prêts en temps convenable.

Lunch à UNE heure.

CONDITIONS LIBERALES.

La vente à DIX heures.

BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

Québec, 19 août 1878

A. VARIN

Marchand - Brocanteur

41 et 43, rue de la Couronne

Vend et achète toutes sortes de Meubles et effets de seconde main.

Québec, 19 août 1878. - Sm

Académie Jésus-Marie, Sillery

La rentrée des élèves aura lieu le 4 SEPTEMBRE.

Québec, 17 août 1878 - p

Flanelles! Flanelles!

Nous venons de recevoir par le bateau à vapeur MORAVIAN, notre importation de Flanelles pour la saison d'automne, provenant des manufactures les plus renommées de l'Angleterre.

Flanelle "Welsh" véritable.

Flanelle Blanche "Sascony Welsh."

Flanelle "Lancashire" Blanche et de Couleur.

Flanelle Rouge "Anti- rheumatic"

Flanelle Blanche "Cricketing."

Flanelle de Gauge.

Flanelle Blanche Sascony de 1, 1 1/2 et 1 1/4 verge de largeur.

Flanelle de Fantaisie en grande variété.

Flanelle Blanche Croisé, de 2 verges de largeur, pour Drap de Lit, manufacturés spécialement pour nous-mêmes et beaucoup recommandé pour les rhumatismes et tout autre usage en général.

Serviettes à Bains de "Christie & Sons."

Coton à Drap et Coton Blanc "Shirting" des célèbres manufactures Horrocks et autres.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 12 août 1878.

A V I S.

Aux Messieurs du Clergé et aux Communautés Religieuses de la Province de Québec.

GRANDES ORGUES A TUYAUX

Manufacturés par

M. NAPOLEON DERY

DE CETTE VILLE.

Encouragez le talent local, vous assurant par la facilité d'un instrument, qui vous donnera toutes les garanties possibles. M. NAPOLEON DERY invite respectueusement toutes les personnes intéressées au succès des entreprises canadiennes, de se rendre chez

M. ROBERT MORGAN, Marchand de Musique, No. 28, rue de la Fabrique,

Pour y examiner et essayer un grand Orgue, qu'il vient de manufacturer chez lui à Québec.

Si un encouragement libéral lui est accordé, il se propose de continuer à construire plusieurs instruments, dont il disposera aux conditions les plus avantageuses possibles. Il est bon de faire remarquer ici qu'en faisant l'acquisition de l'un de ses orgues, les acquéreurs sont exempts des frais de transports et des droits de douane, auxquels sont sujets les instruments commandés à l'étranger.

Ces Orgues fabriquées, sur quelques devis que ce soit, sont supérieures à celles manufacturées en dehors de la Province.

M. DERY se charge aussi de faire toutes les réparations que l'on voudra bien lui confier, à des prix modérés.

NAPOLEON DERY, 48, rue St. Gabriel, Faubourg St. Jean.

Québec, 10 août 1878 - Im

Au Pensionnat de Jésus-Marie,

A ST. JOSEPH DE LEVIS,

La rentrée est fixée au 2 SEPTEMBRE.

13 août 1878-g



RAPIDE DES GALOPS, FLEUVE ST. LAURENT.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Secrétaire des Travaux Publics et portant à l'endos "Soumission pour les Rapides des Galops," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MERCREDI, le 11me jour de SEPTEMBRE prochain, pour creuser et élargir, à plusieurs endroits un canal du fleuve St. Laurent, à partir de l'entrée supérieure du Canal des Galops jusqu'à l'eau profonde, au bas de la chute du Rapide des Galops.

On peut voir les plans de la localité montrant la position de l'ouvrage et une spécification de l'ouvrage qui doit être exécuté, à ce bureau et à la maison du gardien des écluses, le et après MERCREDI, le 28 - OUT courant

Les contracteurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront examinées que tant qu'elles seront faites suivant les formalités voulues, et dans le cas de sociétés de commerce, à moins que les signatures actuelles y soient, devront faire connaître la nature de l'occupation et la résidence de chaque membre de cette société; de plus un chèque accepté de la somme de deux mille piastres doit accompagner la soumission, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire ne veut accepter le contrat aux prix spécifiés dans les soumissions.

Le chèque sera remis aux contracteurs dont on n'acceptera pas la soumission.

Afin que le contrat soit dûment exécuté on exige une sûreté satisfaisante par le dépôt d'argent jusqu'au montant de cinq pour cent sur la somme totale du contrat; de laquelle somme le montant envoyé avec la soumission ne fera pas partie.

On ne paiera que quatre-vingt-dix par cent sur l'ouvrage fait, jusqu'à ce qu'il soit tout terminé.

A chaque soumission devront être attachées les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables dans la Province, consentant à se porter cautions pour l'exécution de ces conditions, aussi bien que de la due exécution des ouvrages que le contrat embrasse.

Le Département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse des soumissions ni aucune d'elles.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 2 août 1878. 16 août 1878-8f

GRANDES

ORGUES D'EGLISES

Strictement de première classe, de qualité sublime, fabriquées seulement par SAMUEL S. HAMIL, de East Cambridge, Mass.

Nous désirons attirer l'attention des Messieurs du Clergé, des Communautés Religieuses et des Fabriques de Paroisse, qui auraient l'intention de faire l'acquisition d'un Orgue très supérieur, sur celles fabriquées par M. Hamill, dont les prix ont été réduits afin de faire concurrence aux Orgues fabriquées dans la Province. Les 35 années d'expérience de M. Hamill dans la fabrication exclusive des Orgues d'Eglises, le grand nombre qu'il fabrique régulièrement chaque année dépassant de beaucoup celui d'aucun autre fabricant sur le continent, ses grandes ressources pécuniaires facilitant la confection, l'étendue considérable de ses affaires, et enfin le grand débit, lui permettent de vendre ses Orgues, non seulement aux mêmes prix que les petits fabricants de notre province, dont les instruments ne peuvent soutenir la comparaison au point de vue de la qualité, mais bien à meilleur marché, et à des conditions d'une libéralité jusqu'ici inconnue. Afin d'assurer tous les avantages possibles aux acheteurs, nous sommes en mesure d'offrir des termes de paiements jusqu'à 10 années de crédit. Les frais d'impôts, de transport, etc., sont compris par l'agent. LES CRIX RÉDUITS POUR LE C-NADA sont depuis \$550.00; chaque Orgue est accompagné d'une garantie pour cinq années, signée par le fabricant. L'Eglise de la Baie St. Paul a été dotée d'une de ces Orgues célèbres, et c'est avec raison que la paroisse se glorifie d'avoir un instrument qui ne laisse rien à désirer.

Seule Agence pour le Canada

BERNARD & ALLAIRE

Déposit des célèbres Pianos de Weber & Cie., de Marshall & Wendell, et Horace Watters & Fils, et des Harmoniums de Mason & Hamlin et de ceux de J. Estey & Cie.

BERNARD & ALLAIRE,

EDITEURS DE MUSIQUE,

6, rue la Fabrique.

Québec, 14 août 1878.

Grande Réduction

CHEZ

F. X. LEPAGE

ECONOMISEZ!

En achetant vos

MARCHANDISES

AU

MAGASIN POPULAIRE

Chez

F X LEPAGE

No. 53, Rue de la Couronne.

A l'honneur de prévenir le public en général que tous les appartements sont au complet tels que :

Drap Noir tout Laine, Drap Noir Union, Serge pour Messieurs, Tweed pour Habillements, Chemises Blanches et Couleurs, Camisoles, Laine et Coton, Caleçons, Laine et Coton, Coils et Poignets en Toile.

Ainsi qu'Étoffes à Robes dans les derniers goûts et de toute qualité, Mérinos, couleur Paramata Cachemire, Alpaca Noir.

- AUSSI -

Un assortiment complet pour le Deuil tel que :

Crêpe Noir, Merino Noir, Paramata Noir, Crêpe Noir, Serge Noire, Cachemire Noir, Fleurs Noires, Eubans, etc.

- AUSSI -

Flanelle de toute Couleur, Coton, Shirting, Indienne et une foule d'autres articles trop longs à énumérer, qui seront vendus à des prix très-réduits et qui défient toute compétition.

Aussi - Un grand assortiment de Hardes Faites tels que :

Habits, Vestes, Pantalons, En Drap ou en Tweed.

Et aussi un assortiment complet de Valises, Sacs de Voyage de tout genre et de toute qualité.

Une visite est respectueusement demandée

F. X. LEPAGE,

Rue de la Couronne, St. Roch. Québec, 16 août 1878.

Traverse de l'île d'Orléans, St. Joseph et Québec.



LE VAPEUR

"MAID OF ORLEANS"

Le et après Lundi prochain, fera la traversée jusqu'à avis contraire :

DE L'ILE DE QUEBEC 4.00 A. M. les Mardis, 5.00 A. M. les Mardis, Jendis et Jendis et Samedis. Samedis. 8.10 11.30 2.30 P. M. 4.30 P. M. 5.40 6.30 Arrêtant à St. Joseph à chaque voyage.

Voyage Extra Samedi, à 2 P. M. de Québec.

LE DIMANCHE.

DE L'ILE DE QUEBEC 11.00 A. M. 2.00 P. M. 6.00 P. M. 6.45 P. M.

Dimanche prochain Voyage Extra, laissant Québec à 8 heures A. M.

HENRY PINHEY, Propriétaire.

LES ETRANGERS

Visitant Québec sont respectueusement invités de venir examiner notre assortiment de

Marchandises Sèches, d'Etape et de Fantaisie

- CONSISTANT EN -

Châles, Parapluies, Dentelles, Soieries, Bas, Articles pour Mess., Etc., Etc., Etc.

N. B. - Nous gardons comme spécialité Les célèbres Gants de Kid Moriquand.

Nous venons justement de recevoir un grand lot de Frilling de toute sorte, que nous vendrons à des prix modérés.

FYFE & WRIGHT

22, RUE LA FABRIQUE.

Québec, 2 août 1878.

AU BON MARCHÉ VIN DE MESSE ! !

HAUTE-VILLE.

Les marchandises ci dessous sont vendues à 15 par cent au-dessous des prix ordinaires.

Gants de Kid 50 cents. Toile de Foin 12 cents et au-dessus. Serviettes en Toile 45c la douz. " Coton Blanc 5 cents " Coton Jaune 5 cents " Toile à Nappe 45 cents " Coton Ouatté 9j cents " Drap Noir \$1.10 "

N. GARNEAU,

Coin des rues St. Jean et Collin, Haute-Ville. Québec, 13 juillet 1878.

Vente de Marchandises

Reçues dernièrement.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Marchandises nouvelles, telles que CHEVEUX TRAVAILLÉS DANS TOUS LES GOÛTS ET A LA DERNIÈRE MODE. Parfumerie élégante, Coutellerie, Razoirs, Cuirs à repasser, etc., etc. Jeux de Croquet et Badminton, Echees, Echiquier, Crosse, Balle pour Foot Ball, Cannes, Ustensiles de Pêche, Nécés saires de Voyage pour Dames et pour Messieurs, Peignes en tout genre et autres articles dont le détail serait trop long. En un mot tout ce qui a rapport à l'art du Perruquier-Coiffeur et du Parfumeur.

Le soussigné informe aussi ses clients qu'il lui en ont donné à travailler de bien vouloir venir les chercher.

WM. HICKMAN, 52, rue Garneau.

Québec, 25 juillet 1878 - 1m

Restaurant Delmonico.

MONSIEUR CYZOL, Cuisinier Français, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il est prêt à donner des Lunchs à toute heure du jour à raison de 35 cents. Salle Privée, 15 cents Pension Privée, prix très modérés. Cuisine Française et Anglaise. Québec, 13 juillet 1878.

H. S. SCOTT & CIE.,

No. 60, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.

POUR LA RECOLTE.

Faux Américaines Rateaux Faux Anglaises Fourches



Fourches, Fourches, Jacellères, Meules,

EN GROS ET EN DÉTAIL.

AU PLUS BAS PRIX.

Québec, 4 juillet 1878.

PROPRIETES A VENDRE.

1. Un emplacement situé dans le village de la Pointe-a-Pic, paroisse de Ste. Etienne de la Malbaie, contenant six perches de front sur six perches et demie de profondeur avec une grande maison, connue sous le nom de "Murray Bay House," dessus construite, qui est très convenable pour un Hôtel ou une Résidence Privée.

2. Une terre située au même lieu, contenant quatre vingt-dix pieds de front sur un demi arpent de profondeur, et de cette profondeur contenant trois quart d'arpent de front sur environ trente-sept arpents de profondeur, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Ces propriétés seront vendus à des conditions faciles. Titres incontestables.

S'adresser à la SOC CONSTRUCTION MUTUELLE, No. 26, rue St. Jacques, B.-V. Québec, 27 juin 1878.

A VENDRE OU A LOUER.

Le magnifique poste d'affaires situé au No. 87, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, ci-devant occupé par MM. Blumhart & Cie. Conditions faciles.

S'adresser à la Société de Prêts et Placements de Québec, No. 13, rue St. Jacques, B.-V. Québec, 19 juin 1878.

L'ONGUENT OPHTALMIC DE CHAMBERLAIN

Est le meilleur et le plus sûr

RÉMÈDE

pour les Maux d'Yeux et des Paupières, provenant de Contusion, d'Inflammation, ou causé par le froid

PRIX 35 CENTS LE POT.

JNO. MUSSON & CIE, Droguistes, Propriétaires. Québec, 28 juin 1878.

Nous avons l'honneur d'annoncer au clergé et au public en général que nous avons en mains les VINS les plus purs de Sicile, et que nous sommes en possession de certificats de Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque de Québec, autorisant ces vins comme Vins de Messe.

CERTIFICAT

DE L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC AU SUJET DES VINS INGHAM.

Québec, 2 avril 1878.

La maison GILLESPIE, MOFFET & CIE, m'ayant communiqué un certificat donné au sujet du VIN COL I, importé par cette maison, j'ai écrit directement à l'auteur, le ' hanoine Abregnani, de l'Eglise Métropolitaine de Marsala, en Sicile. Sa réponse a confirmé l'authenticité du certificat susdit, et en conséquence, je crois pouvoir recommander ce VIN de COLLI pour la messe.

E. A., ARCH. DE QUÉBEC.

Nous certifions que la maison GINGRAS & LANGLOIS ont acheté de nous directement des Vins ci-haut mentionnés.

GILLESPIE, MOFFAT & CIE, Agents, Pour MM. INGHAM & WHITEKEE, Sicile.

50 Octaves Vin de Colli. 25 Quarteaune " " 25 " " de Marsala.

GINGRAS & LANGLOIS,

54, RUE DU PALAIS.

Québec, 19 juillet 1878.

P. DIGNARD & CIE.

Ont l'honneur d'informer le public et leurs amis en général qu'ils ont toujours en mains la célèbre

BIÈRE DE CARLING, LONDON

qu'ils vendront soit en draft, soit en bouteille.

- AUSSI -

Cidre, Ginger Ale, Nectar, Soda, Vin de Gingembre, etc.

GLACE! GLACE! GLACE!

Le tout fourni à domicile, à bord des vapeurs et goélettes.

Ils sollicitent une part du patronage du public et ils espèrent par la promptitude et la ponctualité qu'ils mettront à exécuter les ordres qui leur seront confiés satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

P. DIGNARD & CIE.,

Coin des rues St. Charles et des Bains, Palais, Québec. 5 juillet 1873-2m

A VENDRE

AU BUREAU DE L'EVENEMENT.

LE CRIME DES FEMMES, par Raoul de Navery..... 25 centimes. PATIRA..... 75 " LE TRESOR DE L'ABBAYE..... 75 " Québec, 22 mai 1878.

CELEBRE ONGUENT DE GRACE

REMEDE CERTAIN pour les MAUX



PREPARE PAR

Seth W. Fowles & Fils.

86, Avenue Harrison, Boston, Mass.

Le célèbre onguent de Grace est une préparation végétale inventée en 17ème siècle par William Grace, chirurgien dans l'armée du roi Jacques. Il s'en est servi pour guérir des milliers de guérisons dont l'importance a confirmé la science des médecins les plus éminents de l'époque, et tous ceux qui la connaissent la regardent comme un bienfaiteur public.

PRIX..... 25 cts la boîte

Le célèbre onguent de Grace guérit

Les plaies, les membres gelés, les dartres, le mal de gorge, le mal de tête, l'érysipèle, les durillons, la teigne, les gorgères.

Les brûlures, Les abcès, Les gales, Les entorses, Les blessures, Les coupures, Les plaies envenimées, Les ampoules, Les cors, Les panaris, Les morsures, Les taises, Les verrues, Les roussures, Les pustules, Les furoncles, Les cancers, Le scorbut, Les ulcères, La rogne, Les plaques, Les tumeurs, Le goitre,

Les éruptions causées par le froissement, l'ortie, les plaques de puces, de maringonins ou d'araignées, et toutes les maladies de la peau et les éruptions en général.

A vendre par tous les pharmaciens et épiciers et tous les marchands de campagne aux Etats-Unis et dans les provinces Britanniques. Prix par la maille, 80 cts 7 juillet 1877-1a